



Territoires palestiniens : en finir avec l'occupation

Par [Isabelle Avran](#)

Mondialisation.ca, 14 juillet 2007

[Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Info Palestine no 15](#) 14 juillet 2007

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Alors que le conflit israélo-palestinien demeure au coeur de l'instabilité de toute la région, percutant les ondes de choc de la guerre en Irak, la fin de l'occupation israélienne s'impose comme une urgente nécessité et interpelle la France et l'Europe.

Voici quarante ans, la guerre dite des six jours, du 5 au 10 juin 1967, modifiait la carte du Proche-Orient. Alors que le conflit israélo-palestinien demeure au coeur de l'instabilité de toute la région, percutant les ondes de choc de la guerre en Irak, la fin de l'occupation israélienne s'impose comme une urgente nécessité et interpelle la France et l'Europe.

Dans leur rapport remis le 6 décembre 2006 à la Maison Blanche, les auteurs de la commission américaine bipartisane sur l'Irak, James Baker et Lee Hamilton, étaient sans appel. Soulignant la centralité du conflit israélo-palestinien dans les crises du Proche-Orient, ils insistaient sur la nécessité d'une paix globale israélo-arabe et singulièrement d'une paix israélo-palestinienne fondée sur la solution des deux États.

Nous en sommes loin. La Palestine, occupée depuis quarante ans, est soumise à un véritable siège. La politique israélienne de colonisation, entamée en 1967, s'est renforcée dans les années 90 en dépit des accords d'Oslo et s'intensifie aujourd'hui. En violation du droit international. Son principal instrument : la construction du Mur en Cisjordanie condamnée par la Cour internationale de Justice et l'Assemblée générale des Nations unies.

L'impunité de la politique israélienne est totale, au mépris non seulement des droits du peuple palestinien, mais aussi de l'engagement du camp de la paix israélien. Les États-unis et l'Union européenne en particulier n'ont pas su appliquer de sanction effective contre l'occupation, l'annexion de Jérusalem-Est, la colonisation, pas plus que contre la situation imposée aux réfugiés palestiniens.

Alors que les accords d'Oslo devaient ouvrir la voie vers la paix dans l'échange contre les territoires et par une négociation de l'ensemble des dossiers au conflit fondée sur le droit international, ni Washington ni aucun des États membres de l'UE ne sont intervenus pour sortir les pourparlers d'un tête-à-tête dissymétrique. Alors que la seconde Intifada naissait de la dichotomie entre les promesses de paix et la réalité, la communauté internationale s'est contentée de constater passivement le franchissement par Israël de toutes les lignes rouges de la violation du droit international.

Alors même que les conseillers du Premier ministre Ariel Sharon décrivaient le « désengagement » de la bande de Gaza comme le meilleur moyen de « geler dans le

formol » (sic) toute perspective de négociation, la communauté internationale se félicitait de ce retrait unilatéral.

L'absence d'horizon politique ainsi favorisée par les principaux acteurs diplomatiques, l'abandon du président palestinien Mahmoud Abbas qui avait pourtant fait de la négociation l'oméga de sa stratégie, ont largement contribué à la victoire du Hamas aux élections législatives de janvier 2006. Mais les États-Unis puis l'Europe ont alors imposé, au mépris de la démocratie palestinienne, des sanctions contre les institutions palestiniennes aux conséquences sociales, économiques et politiques catastrophiques.

Ils exigent du gouvernement palestinien la reconnaissance d'Israël, le respect des accords signés, l'arrêt de la violence. A aucun moment, en revanche, des exigences similaires ne sont formulées à la puissance occupante.

La France et une grande partie de l'Europe ont salué l'accord palestinien de La Mecque, en mars 2007, fruit d'une révolution idéologique et stratégique du Hamas, puis la réitération à Riyad de la proposition arabe de paix globale, soutenue par le gouvernement palestinien d'union nationale.

Mais sans jamais reconnaître le gouvernement palestinien, ni donner le moindre signe positif au peuple palestinien, soumis à un taux de chômage de plus de 50% et à une extrême pauvreté qui en touche plus de 70%.

Dans de telles conditions, comment des formes de radicalisation, en l'occurrence dramatiques, ne se manifesteraient-elles pas ?

Il faut être dangereusement naïf ou redoutablement cynique pour en nier les ressorts. Alvaro de Soto, ancien coordinateur spécial des Nations unies pour le Proche-Orient, dans son rapport de « fin de mission » du 5 mai dernier publié par le journal britannique The Guardian, ne ménage pas la partie palestinienne mais pointe surtout la responsabilité, non seulement d'Israël, mais aussi des États-Unis et de l'Union européenne.

En levant ostentatoirement les sanctions pour les uns, mais en affamant les autres, en attisant les divisions, en continuant à ne rien entreprendre contre l'occupation, les États-Unis et l'Europe persistent et signent, faisant mine d'être soulagés de pouvoir enfin soutenir un gouvernement débarrassé de ceux qu'ils condamnent, dans leur déni du résultat d'un processus démocratique.

L'Europe doit agir. Elle ne peut poursuivre un pari qui a déjà montré son échec, celui selon lequel la population palestinienne finirait par abandonner le Hamas si une autre voie lui apportait l'oxygène économique dont elle est privée.

Car c'est d'horizon politique, de respect du droit et de tous ses droits, de respect de la démocratie, qu'a besoin le peuple palestinien. De la fin de l'occupation. D'une paix enfin fondée sur le droit.

Infos Palestine n°15 – Spécial 40 ans d'occupation

Articles Par : [Isabelle Avran](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca